

**Commune de Vieille-Chapelle - 62136**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2009**

**A 19 H 00 SUR CONVOCAION EN DATE DU 11 DECEMBRE 2009**

Séance 08 / 2009

Conseillers présents : 15

Absents : 0

L'ordre du jour était le suivant :

**08 / 2009 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**

**08 / 2009 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

**08 / 2009 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire**

**08 / 2009 / 04- \* - Réforme des collectivités territoriales**

**08 / 2009 / 05- \* - Plan Local d'Urbanisme**

**08 / 2009 / 06- \* - Evolution du centre aéré**

**08 / 2009 / 07- \* - Avis sur l'enquête de drainage**

**08 / 2009 / 08- \* - Compte-rendu aux différents syndicats**

**08 / 2009 / 09- \* - Questions diverses**

**Motion concernant la réforme des collectivités locales proposée  
par Artois Comm**

**Prime de fin d'année pour le personnel**

\*\*\*\*\*

**08 / 2009 / 01-\* - Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame GALLANT Stéphanie se propose pour être secrétaire de séance et à l'unanimité, les membres du Conseil sont d'accord.

---

**08 / 2009 / 02-\* - Approbation du compte rendu de la dernière réunion**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité en y apportant une modification au point 07.2009\_13 pour le remplacement du poste d'ATSEM. Plusieurs membres du conseil souhaitent apporter des précisions sur la qualité du recrutement. Tout d'abord, ils partagent les idées évoquées dans le compte-rendu du conseil d'école et soulignent que les synergies développées par Madame Boulinguez entre l'école et les centres aérés étaient remarquables et qu'ils seraient difficiles à reproduire. Le départ de Madame Boulinguez donne l'opportunité de profiter de l'aide à l'embauche de manière à dégager une économie qui pourrait aller jusqu'à 30 000 €, économie qui pourrait être utilisée dans le cadre de l'aménagement de l'école. Dans cette optique et dans l'idée de pérenniser l'emploi dans le temps, il fallait étudier toutes les candidatures pour arriver à retrouver toutes les compétences requises et la synergie entre la fonction d'ATSEM et la directrice du centre aéré.

---

## **08 / 2009 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire**

Monsieur le Président indique qu'il a signé le bon de commande pour l'achat du chapiteau et le bon de commande pour les travaux de borduration de la rue Marsy par l'entreprise RAMERY. Il a également demandé les subventions pour la réhabilitation du hangar en salle polyvalente auprès de la réserve parlementaire et de la Direction Départementale de la Jeunesse et Sport. Le bon de commande pour la maîtrise d'œuvre de l'ESPACE AVENIR à l'entreprise IQTISSAD a été aussi signé.

---

## **08 / 2009 / 04- \* - Réforme des collectivités territoriales**

### **REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leur représentants,
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui est joint,
- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

## **08 / 2009 / 05- \* - Plan Local d'Urbanisme**

### **Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Président expose que la révision du P.L.U est rendue nécessaire pour se mettre en conformité vis-à-vis du SCOT du SDAGE et du SAGE.

- Considérant que le P.L.U approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2004,
- Qu'il y a lieu de mettre en révision le P.L.U sur l'ensemble du territoire communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de prescrire la révision du P.L.U sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.
2. conformément à l'article L 300-2, de soumettre à la concertation de la population des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, le projet du Plan Local d'Urbanisme pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes :
  - Information de la population par affichage et avis dans la presse
  - Mise à disposition du public en Mairie, aux heures d'ouverture habituelles le projet de P.L.U arrêté par le Conseil Municipal
  - A recueillir ses observations
3. éventuellement, de demander conformément à l'article L 121-7 du code de l'Urbanisme, que les services de la Direction départementale de l'équipement soient mis gracieusement à la disposition de la commune pour assurer le suivi de la procédure de révision du P.L.U
4. de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration de la révision du P.L.U
5. de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à la révision du P.L.U
6. dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet
- Aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
- Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,

Le cas échéant :

- Au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (SCOT)
- A l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains.

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département

Copie pour information

- Aux Maires des communes voisines
- Aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

Après délibération, les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour une révision et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire.

Monsieur le Président va prendre contact avec les services de la DDE et d'AULAB pour savoir la marche à suivre pour la révision, suite à la nouvelle Loi S.R.U. Il propose de demander une réunion d'information avec la DDE et d'AULAB pour les explications des différentes démarches à faire.

---

## **08 / 2009 / 06- \* - Evolution du centre aéré**

Monsieur le Président donne lecture de l'évolution du centre aéré depuis les années 2006 à 2009. Monsieur le Président signale que ces statistiques vont servir à l'élaboration du dossier de demande de subvention pour la Caisse d'Allocations Familiales. Globalement, il en ressort que les effectifs ont pratiquement doublé entre 2006 et 2009, que les dépenses, rapportées au nombre d'enfants et au nombre d'heures de présence ont diminué en 2009 bien qu'une semaine de centre aéré se soit déroulée au Portel en Juillet 2009). En 2009, le coût réel des centres aérés pour la commune est voisin de 3 000 €. Monsieur le Président profite de l'occasion pour remercier Madame Isabelle Boulinguez et les animateurs pour le travail accompli depuis plusieurs années. Il est constaté qu'en 2009 le ratio est meilleur. Monsieur ASSELINEAU signale que Madame BOULINGUEZ avait organisé un marché de Noël pour offrir des glaces aux enfants participant au centre aéré de Juillet et demande si celle-ci ne pourrait pas faire un bilan de ce qu'elle a réalisé.

---

## **08 / 2009 / 07- \* - Avis sur l'enquête de drainage**

Monsieur le Président indique que les membres du conseil doivent émettre un avis sur l'enquête publique concernant le drainage qui se situe vers le territoire de LA COUTURE. Monsieur WALLE souligne que la commune de LA COUTURE donne une participation de 10 000 euros. L'association de drainage a une subvention de 40 % pour les travaux qui vont être effectués. Monsieur WALLE souligne que le dossier est consultable en Mairie et que le commissaire enquêteur reçoit encore une fois en Mairie de LA COUTURE et une fois en Mairie de RICHEBOURG avant la fin de cette année.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal d'émettre un avis. A l'unanimité les membres du conseil municipal sont d'accord pour que les travaux se fassent.

---

## **08 / 2009 / 08- \* - Compte-rendu aux différents syndicats**

### **LE SIPAL**

Monsieur WALLE signale qu'il a eu une réunion du SIPAL et que la commune de VIOLAINES souhaite quitter ce syndicat. La participation de ce syndicat représente 10 % du budget du SIPAL ce qui aura une incidence au niveau de notre participation communale. Monsieur WALLE souligne qu'il a voté contre.

\*\*\*\*\*

### **LE SIADEBP**

Messieurs DELAYEN et CRANKSHAW signalent qu'ils n'ont pas pu assister à cette réunion.

\*\*\*\*\*

### **LE SIAAAH**

Monsieur WALLE signale qu'il a été question du bilan de l'année 2009, des prévisions 2010 et qu'il est prévu le curage de la LOISNE, et une reprise du courant donnant dans la rue du Moulin Saint Vaast par ce syndicat.

\*\*\*\*\*

### **ARTOIS COMM**

Monsieur DESSE souligne qu'il a été question de la taxe d'assainissement avec une augmentation de 7% pour le système collectif et inchangé pour le système non collectif. Les indemnités de cession des terres agricoles ont aussi été réévaluées de 1 centime d'€. Monsieur DESSE signale que la

commune sera concernée lors de la cessation d'activité de Monsieur DENOEUDE pour les terres autour de la ferme de Monsieur SENECHAL.

---

## **08 / 2009 / 09- \* - Questions diverses**

### **Motion concernant la réforme des collectivités locales proposée par Artois Comm**

Monsieur le Président indique qu'une motion concernant la réforme des collectivités locales a été signée en bureau et en conseil communautaire au niveau d'Artois Comm.

\*\*\*\*\*

### **Prime de fin d'année pour le personnel**

Monsieur le Président souligne qu'il a reconduit la prime de fin d'année pour le personnel communal d'une valeur de 150 €.

\*\*\*\*\*

### **Demande de subvention DDJS**

Concernant l'Espace-Avenir, Monsieur le Président indique que si la commune obtient la subvention de la DGE, elle pourra faire une demande complémentaire à la DDJS, orientée sur l'accessibilité du bâtiment, pour un montant maximum de 30 000 euros. Si la demande de subvention DGE n'est pas retenue, un dossier de subvention sera envoyé à la DDJS en orientant la demande sur les communes rurales de moins de 2 000 habitants. La réponse DGE devrait être connue en février ou mars 2010.

\*\*\*\*\*

### **Demande de subvention CAF**

Monsieur le Président indique qu'il va axer la demande de subvention auprès de la CAF sur la petite enfance car l'Espace-Avenir est occupé par les centres aérés dont la fréquentation a doublé depuis 2006 et également l'USEP (activités proposées et encadrées par le Directeur de l'école), ce qui représente au total 9,6 semaines d'occupation dans l'année du bâtiment, soit 18,46% du temps annuel. Il est donc proposé de faire une demande de subvention auprès de la CAF pour un montant 68 307 euros, représentant 18,46% du coût total du projet.

Monsieur le Président propose de délibérer pour une demande de subvention pour ce montant.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal sont d'accord.

\*\*\*\*\*

### **Demande de subvention du FARDA**

Monsieur le Président indique que la demande de participation financière ne peut intervenir que sur la partie nouvelle construction avec une subvention maximale de 20 000 euros. Si la commune établit un dossier avec des options liées au développement durable ou aux économies d'énergie, elle peut bénéficier de 2 500 euros supplémentaires, soit un montant de subvention 22 500 euros.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de faire la demande maximale auprès du département.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

## **Remplacement de Madame BOULINGUEZ Isabelle**

Monsieur le Président signale que dans un premier temps le remplacement de Madame BOULINGUEZ sera effectué par Madame BILLET Florence, qui sera recrutée en contrat CAE pour une période de 6 mois du 31 décembre 2009 au 30 juin 2010, avec un horaire hebdomadaire de 22 heures semaines.

Monsieur le Président souligne que la commission de recrutement a reçu 12 candidates sur 2 réunions. Il indique que Madame SIX n'a pu être présente à la première réunion, car elle était en attente d'une inspection académique et que Monsieur le Directeur était présent à la seconde réunion. A l'issue de ces entretiens, il a été décidé de recruter Madame BILLET Florence pour une période de 6 mois en CAE, car elle est titulaire d'un BEP sanitaire et Social et elle a déjà été recrutée auparavant à l'école et les enfants la connaissent bien.

Pour la rentrée de septembre, Monsieur le Président indique que la décision sera prise courant février. Monsieur DELAYEN souligne qu'il n'y aura plus de contrat CAE au premier janvier 2010 et que celui sera remplacé par un CUI (Contrat Unique d'Insertion) et que les critères vont changer.

\*\*\*\*\*

## **Arbre du Noël**

Monsieur MALY félicite et remercie l'école, l'amicale laïque et le comité des fêtes pour l'arbre de Noël, ainsi que pour les cadeaux qui ont été achetés et la bonne ambiance qui a régné entre les membres des deux associations.

Monsieur ASSELINEAU souligne que cela était une première et propose de renouveler l'opération l'année prochaine.

\*\*\*\*\*

## **Le passage du Père Noël**

Madame MOREL souligne que le Père Noël va passer dans les rues de VIEILLE-CHAPELLE le jeudi 24 décembre après-midi.

\*\*\*\*\*

## **Les Vœux et le repas**

Monsieur le Président invite les membres du conseil municipal à participer à la cérémonie des vœux du samedi 2 janvier 2010 à 17 heures au foyer communal, ainsi qu'au repas du soir.

\*\*\*\*\*

## **Recettes**

Monsieur le Président indique qu'il a eu des informations auprès d'Artois-Comm concernant la DSC (Dotation Solidaire Communautaire). Pour l'année 2009, elle sera de 11 099 euros (8 000 € prévus au budget). Concernant les droits de mutation (taxe perçue par la commune sur les constructions neuves et ventes de maison), la commune retouchera 15 656 € 42 (17 000 € prévus au budget), soit une recette effective de 26 755 € 42 pour une prévision budgétaire de 25 000 €, ce qui donne un excédent de 1 755 € 42 sur les prévisions budgétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 H 35